



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 15 novembre 2016**

– 9<sup>e</sup> –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président
  - Mmes Diane Beudet  
Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson
  - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENT :**
- M. Kenneth George
- Sont aussi  
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- Mme Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 4
  - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la  
gestion des personnes et du développement des compétences
  - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles
  - Mmes Marie-Christine De Courcy, coordonnatrice au Service  
du développement et de l'innovation professionnelle  
Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets  
institutionnels
  - MM. Michel De Roy, coordonnateur au Service des technologies  
de l'information  
Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne
  - Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

## Déclaration de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon souhaite la bienvenue à M. Gérald Provost et le félicite de sa nomination au poste de coordonnateur à l'Audit interne.

La présidente souligne l'importance du personnel professionnel qui travaille auprès des élèves dans les établissements scolaires de la CSDM en prévision de la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.

\*\*\*\*\*

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Projets de dérogation à la grille-matière de la troisième année du secondaire
  - b) Enquête TOPO 2017
- ajouter les articles suivants :
  - DG-02-335 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marguerite-Bourgeoys – année 2016-2017
  - A-31-3148 Service des ressources financières – maintien de postes au plan de l'effectif 2016-2017 au sein des établissements – analyse des effets financiers
- retirer l'article suivant :
  - A-31-3137 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – agrandissement de l'école – appel d'offres 25-2395P – attribution d'un contrat

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016

- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Projets de dérogation à la grille-matière de la troisième année du secondaire
  - b) Enquête TOPO 2017
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l’air
  - d) Capacité d’accueil  
Tableau d’avancement des projets d’agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires  
CC-I-27 Proposition d’urgence de la commissaire Violaine Cousineau – avenir des bâtiments excédentaires situés au 1214 et au 1220-1230, rue de la Montagne
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-335            Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Marguerite-Bourgeois – année 2016-2017
- 8- A-11-68              Services éducatifs – cours d’été 2016 et examens de reprise
- 9- A-29-1783            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l’effectif 2016-2017
- 10- A-31-3130           Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d’offres 15-210P – attribution d’un contrat

- 11- A-31-3136 Service des ressources financières – école Saints-Martyrs-Canadiens – construction d’une nouvelle école primaire – appel d’offres 25-2394P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-3141 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’armoires, de classeurs et de casiers pour vestiaires, en métal – appel d’offres 28-171P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3143-A Service des ressources financières – appel d’offres 29-027R – services de vérification des antécédents judiciaires – révocation du mandat donné par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre du regroupement d’achats
- \* 14- A-31-3148 Service des ressources financières – maintien de postes au plan de l’effectif 2016-2017 au sein des établissements – analyse des effets financiers
- 15- A-33-976 Service des ressources matérielles – école Guillaume-Couture – travaux supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement de l’école et de la rénovation du bâtiment existant
- \* 16- A-33-994 Service des ressources matérielles – efficacité énergétique – mise en œuvre d’un deuxième lot de projets en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques
- 17- A-33-999 Service des ressources matérielles – école FACE – interventions supplémentaires dans le cadre de travaux de réhabilitation des finis intérieurs
- 18- A-33-1002 Service des ressources matérielles – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de trois escaliers extérieurs
- 19- A-33-1003 Service des ressources matérielles – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – renouvellement du bail de la Ville de Montréal pour l’immeuble sis au 3100, rue Arcand pour une période de six mois
- 20- A-33-1005 Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais – aménagement du Centre des enseignants
- 21- A-33-1006 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration de Montréal (EMICA), annexe 1 – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du stationnement

- \* 22- A-33-1008      Service des ressources matérielles – conclusion d’un bail en faveur de l’Académie Centennale pour la location des immeubles sis aux 5340 et 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine et aux 3625, 3641 et 3744, avenue Prud’homme (numéros : 041, incluant anciens 120 et 386, et 242)
  
- \* 23- A-34-2657      Service du secrétariat général – modification aux articles 62 et 64 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* – ententes de formation de la main d’œuvre en entreprise – version pour adoption
  
- 24- A-34-2639      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
  
- 25- A-34-2640      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
  
- 26- A-34-2641      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016
  
- 27- A-34-2642      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
  
- 28- A-34-2648      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
  
- 29- A-34-2649      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
  
- 30- A-34-2650      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
  
- 31- A-34-2651      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
  
- 32- A-34-2652      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
  
- 33- A-34-2653      Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
  
- 34- A-34-2654      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
  
- 35- A-34-2655      Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
  
- 36- Information

37- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016

38- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016

Les suivis ont été faits préalablement à la rencontre.

4. Affaires nouvelles

a) Projets de dérogation à la grille-matière de la troisième année du secondaire

La présidente mentionne qu'elle a reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les lettres d'autorisation pour les projets de dérogation à la grille-matière de la troisième année du secondaire. Ceux-ci permettent aux élèves de 15 ans de découvrir différents métiers et favorisent la persévérance et la motivation des élèves. Ces projets peuvent conduire à un diplôme d'études professionnelles ou à un double diplôme (diplôme d'études secondaires et diplôme en formation professionnelle).

b) Enquête TOPO 2017

M. Ben Valkenburg se réjouit de la tenue de l'enquête TOPO 2017 qui portera sur l'ensemble des élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire à Montréal, notamment sur les habitudes de vie, la santé physique et émotionnelle, la vie scolaire, l'intimidation, le contexte familial et la persévérance scolaire. L'enquête se déroulera entre février et mars 2017. Les questionnaires seront remplis en classe par les élèves à l'aide de tablettes électroniques. Les parents d'élèves de 6<sup>e</sup> année peuvent dès maintenant remplir le questionnaire en ligne ou par téléphone.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

Mme Line Lapierre rappelle les différentes activités prévues au courant de la semaine du 22 novembre qui se clôturera avec la journée pédagogique institutionnelle. Au programme, il y aura, entre autres, le colloque sur l'inclusion scolaire, un colloque portant sur l'accueil des réfugiés, un colloque organisé par les orthopédagogues, des ateliers réalisés en collaboration avec le département des sciences de l'Éducation de l'Université de Montréal s'adressant aux directions d'établissement et aux adjoints, aux conseillers pédagogiques ainsi qu'aux enseignants. La présidente remercie l'équipe des Services éducatifs qui a travaillé à l'organisation de cette semaine.

b) Budget 2016-2017 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Mme Lucie Painchaud mentionne que malgré les excellents résultats financiers, le travail pour l'atteinte de l'équilibre est à poursuivre. Il faut continuer à déterminer les mesures de réductions récurrentes qui permettent d'atteindre les cibles qui ne le sont pas ou à risque élevé. Une mise à jour du graphique sur le plan de retour à l'équilibre sera rendue disponible régulièrement.

c) Qualité de l'air

La présidente mentionne que la rencontre du comité de vigie sur la qualité de l'air prévue pour le 4 novembre 2016 a été reportée à une date ultérieure, à la demande des représentants syndicaux, en raison de leur participation à la consultation régionale du MEES portant sur la réussite éducative.

Pour sa part, M. Jean Ouimet présente un état de situation des différents dossiers portant sur la qualité de l'air dans les établissements concernés ainsi que de celui du centre administratif.

Il ajoute que la procédure du questionnaire-santé de la CSDM a été revue et qu'elle sera présentée lors d'une prochaine rencontre du comité de vigie.

- d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

M. Marc Prescott mentionne que son service reçoit les avis des conseils d'établissement concernés par le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM (PTRDI) 2017-2020. La présidente ajoute que la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016 débutera à 18 h 30 en raison des audiences qui porteront spécifiquement sur le PTRDI 2017-2020. Une courte présentation portant sur le processus du PTRDI à la CSDM est prévue avant le début des audiences.

Par ailleurs, la présidente souhaite recevoir la liste des écoles qui ont changé de statut socioéconomique afin de voir l'impact sur les besoins d'espace des écoles de la réduction des rapports élèves-enseignant.

- e) Immeubles excédentaires

CC-I-27 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau –  
avenir des bâtiments excédentaires situés au 1214 et au 1220-1230,  
rue de la Montagne

CONSIDÉRANT que le 1214, 1220-1230, rue de la Montagne sera bientôt vidé de ses occupants, la *Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie* ayant reçu un ordre d'éviction de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que c'est à l'invitation de la CSDM que cet organisme s'était installé dans ce bâtiment excédentaire, afin de mettre fin aux actes de vandalisme qui sévissaient autour de cet immeuble vacant;

CONSIDÉRANT que l'ancienne Académie Bourget, située au 1220-1230, rue de la Montagne est elle aussi vide, l'Université Concordia ayant cessé d'y louer des locaux depuis 2013;

CONSIDÉRANT que le rapport d'expertise d'une firme externe produit en décembre 2015 détaille tous les travaux qui doivent être faits pour remettre ces immeubles en fonction en vue d'une occupation scolaire;

CONSIDÉRANT que certains des travaux d'urgence ont été effectuée en 2015-2016, mais qu'il reste des interventions rapides à faire (sur la toiture, notamment) pour éviter que le bâtiment ne se dégrade davantage;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment vide risque de se dégrader plus rapidement qu'un bâtiment occupé, voire d'engendrer des coûts de maintien plus élevés;

CONSIDÉRANT que le MEES a refusé d'octroyer les fonds permettant la conversion de ces bâtiments en édifices à vocation scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM n'est pas financée pour la rénovation et l'entretien de son parc d'immeubles excédentaires;



CONSIDÉRANT les bâtiments de la rue de la Montagne ont une forte valeur patrimoniale et sont situés dans un secteur en plein essor;

CONSIDÉRANT que la CSDM n'a pas représenté, au lot 7, les bâtiments de la rue de la Montagne pour fins de scolarisation des élèves du secteur Peter McGill, et qu'elle a plutôt opté pour un autre projet lié à la construction d'une nouvelle école au centre-ville;

CONSIDÉRANT que la présidente de la CSDM a indiqué à maintes reprises dans les médias, en Conseil des commissaires et par voie de communiqué que la CSDM n'a pas l'intention de vendre ces bâtiments patrimoniaux et qu'elle pourrait même les représenter, éventuellement, pour fins scolaires;

Il est PROPOSÉ :

1<sup>o</sup> de MANDATER le Service des ressources matérielles pour produire un rapport en vue de la séance du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016 afin de déterminer quel sera le plan d'action permettant la rénovation, la sécurisation, l'entretien et l'occupation des bâtiments sis au 1214, 1220 et 1230, rue de la Montagne.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose les modifications suivantes :

- Remplacer le premier considérant par le suivant :  
« CONSIDÉRANT que les immeubles sis aux 1214, 1220 et 1230, rue de la Montagne sont bientôt vidés de leurs occupants. »
- Retirer tous les autres considérants.
- Ajouter le considérant qui suit :  
« CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à effectuer; »
- Retirer la proposition principale et la remplacer par la proposition suivante :  
« 1<sup>o</sup> de MANDATER la direction générale pour produire un état de situation pour le bilan des immeubles excédentaires de juin 2017 et d'élaborer des hypothèses dans le cadre du PTRDI de décembre 2017. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que le 1214, 1220-1230, rue de la Montagne sera bientôt vidé de ses occupants;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à effectuer;

Il est **RÉSOLU** :

1° de MANDATER la direction générale pour produire un état de situation pour le bilan des immeubles excédentaires de juin 2017 et d'élaborer des hypothèses dans le cadre du PTRDI de décembre 2017.

f) Offre alimentaire

Mme Mélanie Robinson souhaite que la directive portant sur le contenu des boîtes à lunch puisse être remise aux parents. La présidente mentionne que l'information sera transmise aux parents par l'entremise de l'Infolettre.

Par ailleurs, la présidente présente l'idée que les enfants rapportent les restes de leur boîte à lunch à la maison pour en assurer le compostage dans les arrondissements qui ont commencé la cueillette.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud présente le tableau de bord qui fait état de l'avancement des projets.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson rappelle qu'une des missions du comité de parents est d'assurer la formation des parents membres des conseils d'établissement. Elle souhaite, à cet effet, obtenir les projets éducatifs des écoles afin que le comité de parents puisse les analyser et faire part des éléments intéressants aux parents membres des conseils d'établissement.

À cet égard, M. Robert Gendron mentionne qu'il fera parvenir aux comités de parents l'outil qui explique la démarche de travail retenue par la CSDM pour l'élaboration des projets éducatifs. En ce qui concerne les projets éducatifs, la secrétaire générale s'assurera qu'ils soient tous disponibles sur le site Web des écoles.

\*7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marguerite-Bourgeois – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-335 en date du 14 novembre 2016  
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Services éducatifs – cours d’été 2016 et examens de reprise

Document déposé : Rapport A-11-68 (version corrigée)  
en date du 18 octobre 2016 de Mme Chantal Léveillé  
et de M. Daniel Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a pour mandat de permettre aux élèves du secondaire d’exercer leur droit à des examens de reprise, droit explicitement reconnu dans les règlements du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT qu’il est important d’intervenir le plus tôt possible dans les écoles et d’assurer un suivi rigoureux auprès des élèves à risque d’échec;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite offrir des cours d’été dans l’ensemble du territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT l’importance de faire connaître l’offre de services des cours d’été et des examens de reprise;

CONSIDÉRANT l’importance d’offrir les services (cours et examens de reprise) à tous les élèves de la CSDM qui en font la demande;

CONSIDÉRANT l’importance d’impliquer les parents dans la réussite de leur enfant en difficulté;

CONSIDÉRANT l’importance d’impliquer les directions des écoles d’été tout au long du processus d’organisation de la session;

CONSIDÉRANT que les frais de cours ont été revus à la baisse en 2016 et que les frais pour les examens de reprise ont été annulés;

CONSIDÉRANT la connaissance qu’ont les conseillers pédagogiques disciplinaires des programmes ministériels et de la disponibilité du matériel pédagogique dans les diverses maisons d’édition;

CONSIDÉRANT l’importance de fournir du matériel adapté à des cours d’été et à l’examen de reprise;

CONSIDÉRANT l’importance d’offrir un soutien complémentaire en ligne ou par téléphone en après-midi pendant toute la période des cours et des examens de reprise;

CONSIDÉRANT l’importance de prendre en compte les mesures d’adaptation inscrites au plan d’intervention pour mieux soutenir les élèves ayant des besoins particuliers qui se présenteront aux cours d’été et aux examens de reprise;

CONSIDÉRANT le souhait d’explorer la possibilité de développer des cours en ligne, soit avec d’autres commissions scolaires, soit en partenariat avec un centre ou un organisme externe afin de soutenir davantage les élèves dans leur réussite;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MAINTENIR les lieux des cours d'été dans les trois écoles suivantes : Georges-Vanier, Saint-Henri et Édouard-Montpetit;
- 2° de MAINTENIR le service d'un directeur répondant pour toute la période des cours d'été;
- 3° de POURSUIVRE le partenariat avec Allô Prof pour les services en ligne et par téléphone, et ce, pendant toute la période des cours d'été et lors de la semaine des examens de reprise;
- 4° de MAINTENIR le service des orthopédagogues afin de soutenir les élèves qui ont des besoins particuliers durant les trois semaines des cours d'été;
- 5° d'HARMONISER les pratiques dans l'ensemble des écoles secondaires, notamment au regard de l'identification des élèves à risque et de la communication école-famille et école-école d'été;
- 6° d'IMPLIQUER les directions des écoles d'été, les enseignants des cours d'été ainsi que les conseillers pédagogiques disciplinaires tout au long du processus d'organisation de la session d'été;
- 7° d'INFORMER, le plus tôt possible, les directions des écoles secondaires du calendrier en lien avec les cours d'été et les examens de reprise;
- 8° de RÉÉVALUER, avec les conseillers pédagogiques disciplinaires, le choix des cahiers offerts;
- 9° de FOURNIR aux écoles du secondaire, dès le mois de février, un modèle de lettre d'information à remettre aux parents et aux élèves à risque d'échec;
- 10° de FOURNIR aux écoles secondaires un dépliant d'information sur les cours d'été et les examens de reprise à remettre avec le dernier bulletin scolaire;
- 11° de DEMANDER aux directions d'école du secondaire de faire suivre, avec le bulletin de fin d'année scolaire, l'information sur les mesures d'adaptations inscrites au plan d'intervention des élèves en échec ayant des besoins particuliers qui se présenteront aux cours d'été et aux examens de reprise;
- 12° de MAINTENIR et de PROMOUVOIR l'utilisation du Portail comme outil de communication des résultats;

- 13° de MAINTENIR le montant (révisé en 2016) des coûts d'inscription pour le service des cours d'été 2017 :
- Cours, examen de reprise et matériel pédagogique : 100 \$
  - Examen de reprise sans cours préparatoire : 0 \$
  - Frais d'inscription pour les élèves en milieux défavorisés : 35 \$
  - Rencontre de soutien à l'étude pour l'examen de reprise sans cours : 20 \$
- 14° de REVOIR les modalités liées aux inscriptions :
- Les élèves peuvent s'inscrire à un seul cours préparatoire sauf pour le français de la 3<sup>e</sup> secondaire,
  - Les élèves de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire peuvent s'inscrire à plus d'un examen de reprise;
- 15° de MAINTENIR l'offre de service d'une rencontre de soutien à l'étude en Histoire et Éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire, notamment pour les élèves qui feront une ou des reprises d'examen sans cours afin de les guider dans leurs études;
- 16° de POURSUIVRE dans les mêmes conditions le projet pilote permettant d'offrir un deuxième cours en après-midi en français à l'école Georges-Vanier pour les élèves de la 3<sup>e</sup> secondaire qui ont échoué également les mathématiques ou l'anglais afin d'établir une meilleure analyse de la réussite des élèves ainsi que les coûts associés à ce projet pilote;
- 17° de FAIRE appel à l'expertise de directions des écoles d'été et d'un conseiller pédagogique de l'organisation scolaire lors de la journée d'inscription des élèves de la 4<sup>e</sup> secondaire afin de faciliter la compréhension du relevé des apprentissages et de les éclairer dans leur choix de cours à l'été;
- 18° de MANDATER les Services éducatifs et le Service de l'organisation scolaire pour explorer de nouvelles avenues pour les cours d'été, dont les cours en ligne;
- 19° d'ÉTUDIER la possibilité d'offrir l'inscription en ligne pour le premier cycle.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un dernier paragraphe à la proposition.

- 20° de DONNER au comité sur les services éducatifs le mandat d'assurer le suivi de ces recommandations.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MAINTENIR les lieux des cours d'été dans les trois écoles suivantes : Georges-Vanier, Saint-Henri et Édouard-Montpetit;
- 2° de MAINTENIR le service d'un directeur répondant pour toute la période des cours d'été;
- 3° de POURSUIVRE le partenariat avec Allô Prof pour les services en ligne et par téléphone, et ce, pendant toute la période des cours d'été et lors de la semaine des examens de reprise;
- 4° de MAINTENIR le service des orthopédagogues afin de soutenir les élèves qui ont des besoins particuliers durant les trois semaines des cours d'été;
- 5° d'HARMONISER les pratiques dans l'ensemble des écoles secondaires, notamment au regard de l'identification des élèves à risque et de la communication école-famille et école-école d'été;
- 6° d'IMPLIQUER les directions des écoles d'été, les enseignants des cours d'été ainsi que les conseillers pédagogiques disciplinaires tout au long du processus d'organisation de la session d'été;
- 7° d'INFORMER, le plus tôt possible, les directions des écoles secondaires du calendrier en lien avec les cours d'été et les examens de reprise;
- 8° de RÉÉVALUER, avec les conseillers pédagogiques disciplinaires, le choix des cahiers offerts;
- 9° de FOURNIR aux écoles du secondaire, dès le mois de février, un modèle de lettre d'information à remettre aux parents et aux élèves à risque d'échec;
- 10° de FOURNIR aux écoles secondaires un dépliant d'information sur les cours d'été et les examens de reprise à remettre avec le dernier bulletin scolaire;
- 11° de DEMANDER aux directions d'école du secondaire de faire suivre, avec le bulletin de fin d'année scolaire, l'information sur les mesures d'adaptations inscrites au plan d'intervention des élèves en échec ayant des besoins particuliers qui se présenteront aux cours d'été et aux examens de reprise;
- 12° de MAINTENIR et de PROMOUVOIR l'utilisation du Portail comme outil de communication des résultats;

- 13° de MAINTENIR le montant (révisé en 2016) des coûts d'inscription pour le service des cours d'été 2017 :
- Cours, examen de reprise et matériel pédagogique : 100 \$
  - Examen de reprise sans cours préparatoire : 0 \$
  - Frais d'inscription pour les élèves en milieux défavorisés : 35 \$
  - Rencontre de soutien à l'étude pour l'examen de reprise sans cours : 20 \$
- 14° de REVOIR les modalités liées aux inscriptions :
- Les élèves peuvent s'inscrire à un seul cours préparatoire sauf pour le français de la 3<sup>e</sup> secondaire,
  - Les élèves de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire peuvent s'inscrire à plus d'un examen de reprise;
- 15° de MAINTENIR l'offre de service d'une rencontre de soutien à l'étude en Histoire et Éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire, notamment pour les élèves qui feront une ou des reprises d'examen sans cours afin de les guider dans leurs études;
- 16° de POURSUIVRE dans les mêmes conditions le projet pilote permettant d'offrir un deuxième cours en après-midi en français à l'école Georges-Vanier pour les élèves de la 3<sup>e</sup> secondaire qui ont échoué également les mathématiques ou l'anglais afin d'établir une meilleure analyse de la réussite des élèves ainsi que les coûts associés à ce projet pilote;
- 17° de FAIRE appel à l'expertise de directions des écoles d'été et d'un conseiller pédagogique de l'organisation scolaire lors de la journée d'inscription des élèves de la 4<sup>e</sup> secondaire afin de faciliter la compréhension du relevé des apprentissages et de les éclairer dans leur choix de cours à l'été;
- 18° de MANDATER les Services éducatifs et le Service de l'organisation scolaire pour explorer de nouvelles avenues pour les cours d'été, dont les cours en ligne;
- 19° d'ÉTUDIER la possibilité d'offrir l'inscription en ligne pour le premier cycle;
- 20° de DONNER au comité sur les services éducatifs le mandat d'assurer le suivi de ces recommandations.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1783 en date du 3 novembre 2016 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les nombreux besoins non comblés en psychoéducation;

CONSIDÉRANT les avantages d'un dépistage précoce des difficultés langagières pour les élèves du préscolaire;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l'effectif de maintenance de l'école Saint-Étienne est présentement insuffisant;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 ou au fonds 3 pour financer ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 80 %, de psychoéducation à l'école Sainte-Odile et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-146-3-23140-160;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'orthophoniste à l'école Camille-Laurin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-124-3-23130-140;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Boucher-De La Bruère et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-013-6-23404-160;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'aide-concierge à l'école Saint-Étienne et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-096-1-63000-160;
- 5° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel professionnel syndiqué (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016);
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture et accessoires – appel d'offres 15-210P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3130 en date du 9 novembre 2016  
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier concernant  
le sujet en référence



CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, les produits de peinture et accessoires aux unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 140 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des six soumissions reçues, deux sont déclarées non conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Peinture M.F. inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 91 602 \$ plus taxes à *Peinture M.F. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande les produits de peinture et accessoires. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

11. Service des ressources financières – école Saints-Martyrs-Canadiens – construction d'une nouvelle école primaire – appel d'offres 25-2394P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3136 en date du 10 novembre 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour construction d'une nouvelle école primaire à l'école Saints-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (PQI 2014-2024);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 6 625 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Raynald Tisseur Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour construction d'une nouvelle école primaire à l'école Saints-Martyrs-Canadiens;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'armoires, de classeurs et de casiers pour vestiaires, en métal – appel d'offres 28-171-P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3141 en date du 4 novembre 2016  
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur sur demande d'armoires, de classeurs et de casiers pour vestiaires, en métal;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que des critères d'admissibilité et de conformité ont été établis par un comité d'usagers représentatif;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Groupe Lincora inc.* et *Perfix inc.* ont présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont respecté les critères de conformité des produits demandés;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire *Groupe Lincora inc.* est le plus bas soumissionnaire pour le lot 1;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire *Perfix inc.* est le plus bas soumissionnaire pour le lot 2;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'armoires, de classeurs et des casiers pour vestiaires à :

Lot 1 : Casiers pour vestiaires, à *Groupe Lincora inc.*, pour une valeur estimée à 461 574,02 \$ plus taxes, pour les deux années de contrat. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

Lot 2 : Armoires et classeurs et étagères, à *Perfix inc.*, pour une valeur estimée à 736 386,44 \$, plus taxes, pour les deux années de contrat. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

13. Service des ressources financières – appel d'offres 29-027R – services de vérification des antécédents judiciaires – révocation du mandat donné par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre du regroupement d'achats

Document déposé : Rapport A-31-3143-A en date du 10 novembre 2016  
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT l'incapacité de *Gardium Sécurité*, l'adjudicataire retenu dans le cadre du regroupement d'achats piloté par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à respecter toutes les exigences contractuelles quant à la transmission des ordonnances judiciaires demandées par la CSDM;

CONSIDÉRANT que la CSDM a eu, dans trois cas, à entreprendre elle-même les démarches auprès du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour obtenir des ordonnances judiciaires;

CONSIDÉRANT qu'aucune firme ne pourra égaler un corps policier, en l'occurrence le SPVM sur le territoire montréalais, en termes d'accès à des sources d'information (Centre d'information de la police canadienne [CIPC], les services plunitifs de palais de justice et de cours municipales, les services de police, etc.);

CONSIDÉRANT que le mandat donné par la CSDM à la FCSQ ne peut être exécuté, annulé ou révoqué qu'avec l'autorisation des instances décisionnelles du mandataire, la FCSQ;

CONSIDÉRANT que le SPVM a un accès privilégié à des sources d'information sur le territoire montréalais et, donc, de transmission adéquate des ordonnances judiciaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de négocier un contrat de services avec le SPVM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à obtenir les autorisations nécessaires en vue de révoquer le mandat donné à la FCSQ à titre de propriétaire et gestionnaire du contrat attribué à *Gardium Sécurité* pour la vérification des antécédents judiciaires;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à négocier un contrat de services à exécution sur demande avec le SPVM, d'une valeur annuelle d'environ 150 000 \$ plus taxes, pour les services de vérification des antécédents judiciaires. L'entente ainsi négociée, d'une durée de trois ans, devra être présentée au comité exécutif, pour approbation.

\*14. Service des ressources financières – maintien de postes au plan de l'effectif 2016-2017 au sein des établissements – analyse des effets financiers

Document déposé : Rapport A-31-3148 en date du 15 novembre 2016  
de Mme Tonia Di Guglielmo concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service des ressources matérielles – école Guillaume-Couture – travaux supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école et de la rénovation du bâtiment existant

Document déposé : Rapport A-33-976 en date du 9 novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Rainmaker* pour l'agrandissement de l'école Guillaume-Couture et la rénovation du bâtiment existant, situé au 6300, avenue Albani, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, dès le début du chantier, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a dû composer avec un entrepreneur désorganisé dont la cadence d'exécution des travaux déficiente compromettrait le respect de l'échéancier;

CONSIDÉRANT que, dans les circonstances, après avoir pris en charge la portion administrative du contrat dans un premier temps, la caution, *Compagnie d'assurance Trisura Garantie (Trisura)*, le 23 mars 2016, a choisi de prendre en charge toutes les obligations du contrat conclu initialement par *Construction Rainmaker*, incluant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les opérations ont été confiées à un nouvel entrepreneur mandaté par *Trisura*, soit *Arteco Concept Construction inc.*;

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation ont montré que les sols sur lesquels devait reposer l'agrandissement n'étaient pas adéquats pour poser les fondations du nouvel immeuble et qu'il a fallu creuser davantage et remplacer une grande quantité de sols par du remblai contrôlé;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier sont aussi à l'origine de divers ajouts au contrat en mécanique, en électricité, en architecture, en structure et dans le domaine du génie civil;

CONSIDÉRANT que des inconnues subsistent au regard du chantier et qu'il n'est donc pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires à l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT que certaines interventions ajoutées au projet ont fait l'objet de directives exécutoires et que la valeur de celles-ci, notamment, reste à négocier;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 24 du comité exécutif du 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget d'investissement, en partie par les sommes réservées par le Conseil du trésor pour le passif environnemental et en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Compagnie d'assurance Trisura Garantie* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de l'école Guillaume-Couture, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER le Service du secrétariat général pour transmettre à *Compagnie d'assurance Trisura Garantie*, au nom de la Commission scolaire de Montréal, une lettre tenant lieu de la confirmation prévue à l'article 48 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de tenir compte de la dépense à la prochaine révision budgétaire et de déposer la somme requise au compte approprié.

\*16. Service des ressources matérielles – efficacité énergétique – mise en œuvre d'un deuxième lot de projets en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques

Document déposé : Rapport A-33-394 en date du 9 novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

17. Service des ressources matérielles – école FACE – interventions supplémentaires dans le cadre de travaux de réhabilitation des finis intérieurs

Document déposé : Rapport A-33-999 en date du 9 novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 21 juin 2016, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) autorisait la poursuite de travaux de sécurisation des finis intérieurs de l'école FACE amorcés au printemps 2016, à la suite de signalements en lien avec le Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT que la CSDM s'est engagée à mettre en place rapidement toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la santé et la sécurité des usagers de l'école FACE, située au 3449, rue University, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours à l'école FACE ont principalement pour but de prévenir la propagation de poussières nocives d'amiante due à la détérioration des finis intérieurs et sont réalisés par l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, qui, en vertu de la résolution 8 de la séance du 15 mars 2016, détient un contrat à exécution sur demande avec la CSDM pour des travaux généraux à taux horaires (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT qu'il faut maintenant sécuriser les quatre cages d'escalier principales de l'école en réalisant des travaux qui comprennent notamment la réparation de tuiles de plancher et de certains éléments des escaliers ainsi que le remplacement du verre brisé de quelques fenêtres et l'installation de grillages de sécurité;

CONSIDÉRANT que des réparations ponctuelles de finis intérieurs contenant de l'amiante sont nécessaires dans le corridor devant la bibliothèque et dans le garage et qu'il faut aussi remplacer une partie du plancher de la cafétéria en raison de la présence de contamination fongique;

CONSIDÉRANT que l'importance d'agir rapidement et les inconnues liées aux interventions d'assainissement justifient de faire appel encore une fois à un entrepreneur détenant un contrat exécution sur demande et d'établir la valeur des travaux sur la base du temps et des matériaux;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons budgétaires et compte tenu de l'indice de vétusté (42 %) de l'école FACE, construite en 1914, les interventions requises sont divisées en plusieurs phases;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P) – l'exécution des prochains travaux de sécurisation nécessaires à l'école FACE, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

18. Service des ressources matérielles – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de trois escaliers extérieurs

Document déposé : Rapport A-33-1002 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* pour la réfection de trois escaliers extérieurs à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), située au 5205, rue Parthenais, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les marches des trois escaliers devant être remis en état sont faites de pierres naturelles et que la majorité des pierres, qui avaient été retirées et mises de côté, devront être remplacées, vu leur mauvais état;

CONSIDÉRANT que la disposition des pierres qui doivent être remplacées ne permettait pas de prévoir cette situation au moment de la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux planifiés dans le but de condamner l'espace sous deux des escaliers a dû être réalisée en conditions d'amiante – ce que n'indiquaient pas les plans et devis – et qu'il a fallu démolir une dalle de béton cachée sous la surface gazonnée devant un des escaliers et éliminer les résidus;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 18 de la séance du 20 septembre 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de trois escaliers extérieurs à l'EMCM, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

19. Service des ressources matérielles – renouvellement du bail de la Ville de Montréal pour l'immeuble sis au 3100, rue Arcand pour une période de six mois

Document déposé : Rapport A-33-1003 en date du 9 novembre 2016  
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la Ville de Montréal loue l'immeuble sis au 3100, rue Arcand dans le cadre de sa mission communautaire depuis 1987;

CONSIDÉRANT que, à la rentrée 2012, la CSDM s'est vue dans l'obligation de reprendre plusieurs locaux (environ 9 000 pi<sup>2</sup>) pour des besoins liés à la surpopulation de l'école Saint-Donat;



CONSIDÉRANT la résolution numéro 17 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance ordinaire du 20 février 2013 renouvelant ainsi le bail de la Ville jusqu'au 31 décembre 2016, et ce, en cohabitation avec l'école Saint-Donat;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, la CSDM avisait la Ville de Montréal qu'elle devait reprendre pour les besoins de l'école Saint-Donat la totalité de l'immeuble dès l'échéance du bail, soit au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux d'aménagement pour l'école Saint-Donat ne pourra pas débiter avant l'été 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal demande de renouveler le bail pour une période de six mois afin de finaliser la relocalisation de tous les organismes partenaires de la Ville;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les signataires désignées de la Commission scolaire de Montréal à signer un bail en faveur de la Ville de Montréal, aux mêmes conditions que le précédent, mais pour une période de six mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017.

20. Service des ressources matérielles – école Marguerite-De Lajemmerais – aménagement du Centre des enseignants

Document déposé : Rapport A-33-1005 en date du 8 novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que divers travaux de réhabilitation intérieure et de réhabilitation des systèmes de ventilation ont été entrepris au centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi qu'à l'annexe, à la suite de signalements et d'expertises au regard de la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation de ces travaux incontournables, il a été convenu, à l'été 2016, de déménager le Centre des enseignants dans de nouveaux locaux aménagés dans l'immeuble de l'école Marguerite-De Lajemmerais, située au 5555, rue Sherbrooke Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le court délai pour réaliser les travaux requis à l'école Marguerite-De Lajemmerais ne permettait pas le lancement d'un d'appel d'offres public et que ces travaux ont donc été confiés, en juillet 2016, à l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT qu'en plus des travaux de démolition et de reconstruction réalisés en présence d'amiante, le projet comprenait des travaux de plomberie, l'aménagement de deux salles de toilettes ainsi que des travaux d'assainissement dans une zone touchée précédemment par un dégât d'eau;

CONSIDÉRANT qu'à l'amorce du projet, en juillet 2016, il y avait lieu de croire que le coût des travaux n'atteindrait pas 300 000 \$, soit le seuil de délégation de pouvoirs du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux requis pour permettre le transfert du Centre des enseignants dans de nouveaux locaux aménagés à l'école Marguerite-De Lajemmerais, somme qui s'élève à environ 320 000 \$ plus taxes;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, les dépenses du présent projet qui seront imputées au budget de fonctionnement et de déposer les sommes requises au compte approprié.

21. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA), annexe 1 – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du stationnement

Document déposé : Rapport A-33-1006 en date du 8 novembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *E2R inc.* pour la réfection du stationnement de l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA), annexe 1, située au 6255, 13<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de ce projet et qu'une partie de ceux-ci résulte de variations de quantité pour lesquelles des taux ont été prévus au contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que les interventions supplémentaires qui ne résultent pas de variations de quantité sont dues en bonne partie à l'installation d'une nouvelle fosse de retenue raccordée au drain français et comprennent, en plus de l'ajout et du remplacement de pompes submersibles et du raccordement des systèmes, des travaux d'excavation à l'intérieur du garage situé sous le bâtiment, un endroit plutôt exigu qui a rendu l'opération particulièrement ardue, étant donné la présence de roc sous la dalle de béton;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantiers rencontrées ont également entraîné de multiples interventions difficilement prévisibles, dans le domaine du génie civil, principalement, et qu'une partie des travaux a dû être exécutée en conditions hivernales en novembre 2015;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 de la séance du 26 mai 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *E2R inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection du stationnement de l'EMICA, annexe 1, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

\*22. Service des ressources matérielles – conclusion d'un bail en faveur de l'Académie Centennale pour la location des immeubles sis aux 5340 et 5344, chemin de la Côte-Saint-Antoine et aux 3625, 3641 et 3744, avenue Prud'homme (numéros : 041, incluant anciens 120 et 386, et 242)

Document déposé : Rapport A-33-1008 en date du 9 novembre 2016  
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- \*23. Service du secrétariat général – modification aux articles 62 et 64 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM – ententes de formation de la main d’œuvre en entreprise – version pour adoption

Document déposé : Rapport A-34-2657 en date du 10 novembre 2016 de M<sup>e</sup> Sylvie Gallant concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2639 en date du 5 octobre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d’octobre 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d’octobre 2016, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2640 en date du 5 octobre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l’article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016

Document déposé : Rapport A-34-2641 en date du 5 octobre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois d'août 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2642 en date du 28 octobre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2648 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2649 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2650 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Jean-Denis Dufort pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2651 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2652 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2653 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2654 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2655 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Information

Aucun document d'information supplémentaire n'est présenté à ce point.

37. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance du 23 novembre 2016

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016.



38. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Fondation CSDM – campagne de financement

M. Ben Valkenburg mentionne que la Fondation de la CSDM a entrepris sa campagne de financement. La contribution du personnel peut se faire à partir d'une déduction à la source. Il ajoute que le Mouvement des Caisses Desjardins contribuera à hauteur du montant recueilli auprès du personnel de la CSDM.

La séance est levée à 14 h 45.

*Secrétariat général – 21 décembre 2016*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016.